



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Modification de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2016/89

Service gestionnaire :
A440 - Service Gestion

Résumé :

Par convention du 29 janvier 2015, Mme Emilie GUERRAM a été mise à disposition de l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin pour occuper des fonctions de responsable administratif et financier. Il s'avère nécessaire de préciser par voie d'avenant les modalités de remboursement de la rémunération globale perçue par l'intéressée, ainsi que des charges sociales afférentes.

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, la commission permanente a approuvé les dispositions de la nouvelle convention d'objectifs liant le Département à l'Amicale du Personnel du Département pour l'année 2015.

Afin de renforcer les moyens de l'association, cette convention annuelle d'objectifs a notamment prévu la mise à disposition d'un agent du Département pour occuper des fonctions de responsable administratif et financier, chargé d'accompagner l'association dans sa gestion administrative, comptable et financière. Cette mesure a été concrétisée par la mise à disposition de Mme Emilie GUERRAM, adjoint administratif de 2^{ème} classe, prononcée avec effet du 5 janvier 2015.

Il s'avère à présent nécessaire de préciser davantage les modalités de remboursement de la rémunération globale perçue par Mme GUERRAM, ainsi que des charges sociales afférentes, prévues dans la convention de mise à disposition de l'intéressée.

A cet effet, il est proposé un avenant à la convention portant mise à disposition de Mme GUERRAM afin de préciser le montant exact du remboursement à la charge de l'Amicale du Personnel du Département, fixé à 32 000€.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'avenant à la convention du 29 juin 2015 portant mise à disposition de Mme Emilie GUERRAM auprès de l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin, joint en annexe de la présente délibération;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'avenant à cette convention.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY